

environnement. Se contenter de moins, à presque tous les points de vue, témoignerait d'un manque de compréhension face à la valeur des forêts dans notre pays, et consacrerait l'échec du mandat qui a été confié à Forêts Canada.

*...Nous croyons fermement que Forêts Canada doit occuper une place importante au sein du Conseil des ministres. C'est une étape importante lorsqu'on considère que le Canada est un pays forestier qui arrive à maturité. — Mike Apsyey, président, Council of Forest Industries of British Columbia (fascicule 15:6).*

*Nous sommes soucieux. Nous pensons que dans le cadre du mandat qui nous a été présenté, il faut prévoir des activités de porte-parole énergique de l'industrie forestière au sein du cabinet. Nous ne devrions pas avoir un ministère fantôme, sans budget, sans personnel, sans ressources et sans loi habilitante. Le ministère devrait pouvoir présenter les préoccupations du secteur forestier à toutes les réunions où sont élaborées des politiques, qu'il s'agisse de la politique monétaire, de la politique fiscale, ou de celles concernant le commerce extérieur et l'emploi, car les besoins du secteur forestier doivent être reconnus dans tous ces domaines. — Gerry Stoney, vice-président, Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique (fascicule 20:27).*

L'enjeu ultime, pour toutes ces entreprises de *coopération en marche*, sera de se fondre en un processus harmonieux et cohérent de consultation, d'échange et de communication, devant mener à un accord général autour d'une vision d'avenir portant sur le développement durable des forêts du Canada. Telle est la formidable mission que doit accomplir Forêts Canada, s'il veut amener le secteur forestier canadien à franchir les portes du 21<sup>e</sup> siècle. Comme cet univers forestier différera beaucoup de celui que nous avons connu, même tout récemment encore, il est essentiel de s'habituer dès maintenant à voir plus loin. Une évidence se dégage avec force des témoignages que notre Comité a entendus, à savoir que la définition d'une perspective nationale sur l'avenir de nos forêts représente, sans l'ombre d'un doute, le prérequis indispensable à toute mesure efficace de gestion en rapport avec le développement durable des forêts.

*Pour déterminer l'équilibre optimal entre ces recommandations et pour tenir compte d'autres facteurs comme les régimes fonciers, les méthodes sylvicoles, un accroissement important de la participation des résidents locaux au processus d'aménagement forestier et la définition de ce qui*